

# Le Dossier Spécial



## La révolution technologique

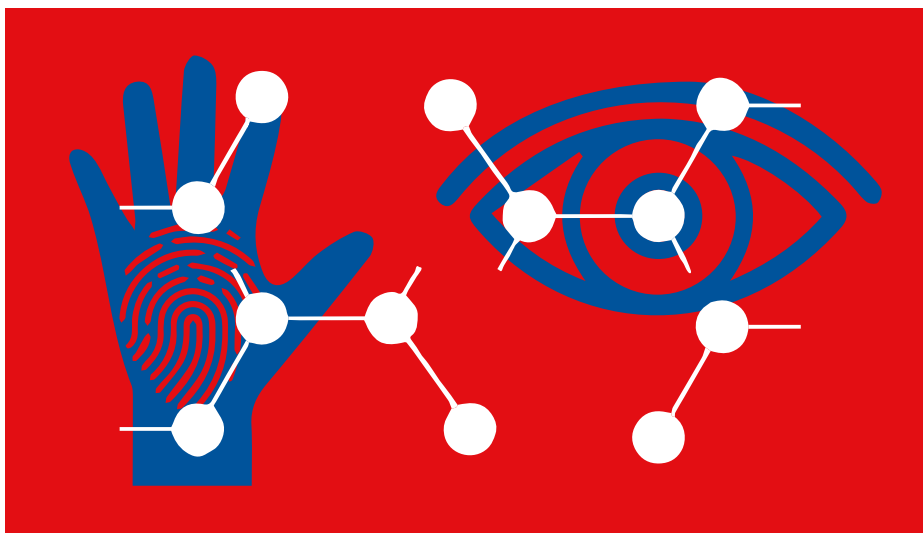




Illustration: Bérénice Milon

# et le beau métier d'avocat



# Électrochoc numérique : La machine versus l'homme

Texte — *Me Mitra Sohrabi*

Un électrochoc se définit comme une violente secousse psychologique.

C'est dire si l'intitulé de la conférence « l'électrochoc numérique », tenue le 14 septembre 2017 sous l'égide de l'Ordre des avocats de Genève, du Jeune barreau et de la SwissLegalTech Association, porte bien son nom.

Certains considèrent que cette conférence s'est trop fait attendre. D'autres, dubitatifs, se posent la question de l'utilité du numérique, pensant à tort qu'il s'agit d'une entreprise de remplacement de l'homme par la machine qui serait vouée à l'échec. Les organisateurs de cette conférence auront compris que, pour un camp comme pour l'autre, un électrochoc s'impose dans le monde juridique, où l'usage quotidien des outils numériques se limite trop souvent à la simple utilisation de programmes de traitement de texte. Une secousse psychologique est un minimum pour permettre aux praticiens du monde juridique, dans lequel la révolution technologique s'est d'avantage fait attendre, de se familiariser avec les outils existants et de participer aux développements de solutions à venir.

Notre horizon se révélerait beaucoup plus aisé et plus efficace, si nous acceptions de nous ouvrir à une révolution qui, pour ceux qui en doutaient encore, a déjà eu lieu et ne nous attendra pas pour poursuivre son évolution. La problématique réside bien souvent dans la méconnaissance, par les acteurs du domaine juridiques, des outils disponibles ; peut-être par manque de curiosité ou par crainte de l'inconnu. Ce faisant, ils rechignent à réaliser que le numérique doit s'imposer à nous ; la politique de l'autruche trop souvent adoptée par nombre d'entre nous est un frein inacceptable à cette réalité. Pour chacun des animateurs de la conférence, il était acquis que la question n'est désormais plus « si » mais « comment » utiliser le numérique dans nos professions juridiques. Me Patrick De Wolf, managing partner du cabinet d'avocats belge Daldewolf, l'a fort bien compris en commençant sa présentation par un retentissant « nous n'avons pas le choix ». La salle était comble. Membres des Ordres genevois et vaudois et autres acteurs du domaine juridique. L'on comptait dans le public de jeunes professionnels et des praticiens plus expérimentés venus découvrir de nouveaux instruments de travail ou chercher l'inspiration. Tous étaient venus s'enquérir de « ce qui se fait de nouveau », et obtenir des réponses à leurs nombreuses questions, dont la principale : « à quoi ça sert ? ». Les conférenciers ont rappelé les questions primordiales que devraient se poser ceux qui adoptent des solutions numériques dans leur activité

quotidienne : « de quoi ai-je besoin ? », « qu'est-ce qui rendra ma vie plus facile ? », « comment puis-je être soulagé au quotidien ? » car, l'ont rappelé chacun des conférenciers, les outils numériques à notre disposition ont pour objet d'aider le praticien à exceller.



Le programme ambitieux de cette demi-journée, se composait de huit conférences marathon de 15 minutes chacune. Ce format semble avoir été adopté à dessein par les animateurs, qui ne souhaitaient pas couvrir tous les sujets abordés, mais plutôt éveiller la curiosité de l'interlocuteur et lui permettre de débattre des legaltech, de l'intelligence artificielle, du contentieux, du financement des investissements, ou bien de se familiariser et de susciter l'envie de participer à la discussion qui consiste, en définitive, à déterminer comment utiliser les outils en question afin d'améliorer nos performances, face à des clients pour lesquels il est acquis que nous connaissons et utilisons les outils numériques à notre disposition.

L'attention des participants est immédiatement captée par le dynamisme des intervenants. L'on retient principalement qu'il faut impérativement que le praticien prenne le temps de déterminer ses besoins et consacre les ressources nécessaires à l'acquisition d'outils numériques qui, à terme, sont à même d'améliorer notre efficacité professionnelle et de minimiser le stress inhérent à notre activité.

Jérôme Rusak, associé du cabinet Day One, confirme d'emblée que le but n'est pas de remplacer le praticien mais de lui permettre de mener à bien l'ensemble de son activité avec plus d'efficacité grâce au remplacement du praticien sur une ou plusieurs tâches déterminées, telle que l'analyse de données, dans laquelle l'homme ne sera jamais aussi efficace que la machine.

Quant à Melik Boudemagh, associé de la firme Hercule, il insiste sur le fait que ces outils ont comme objet d'aider le praticien à la prise de décision et à la production efficace et ciblée.

Un constat s'impose, les intervenants de la conférence sont des praticiens en matière de droit commercial ou d'arbitrage ou encore des animateurs de legaltech ; les avocats actifs dans le domaine judiciaire étant totalement absents du panel. Malheureusement, ces derniers sont sans conteste à la traîne en la matière, probablement en raison des limites imposées par les autorités judiciaires, dont la volonté d'utilisation du numérique n'est manifestement pas prioritaire, alors même qu'il pourrait servir, mieux que l'homme, l'efficacité et la diligence, que tout justiciable est en droit d'attendre de son système judiciaire.

Par ailleurs, dans le domaine judiciaire, les praticiens ont souvent la conviction que la machine ne peut servir le client aussi bien que l'homme. Or, les animateurs de la conférence nous démontrent chacun que les outils technologiques permettent d'assister l'avocat dans la prise de décision et la production, notamment pour mener à bien des tâches chronophages, telles que l'étude de dossiers de plusieurs milliers de pages ou bien dans l'exécution de tâches répétitives que la machine effectue de manière beaucoup plus efficace que le cerveau humain. En définitive, l'on acquiert la conviction que se tourner vers les solutions qu'offrent les nouvelles technologies ne peut qu'améliorer la performance du praticien et, par voie de conséquence, mieux servir le client. A l'issue de la conférence, certains estiment n'avoir pas assez appris, mais le but de cette demi-journée n'était pas la transmission du savoir mais la confrontation d'esprits convaincus ou dubitatifs à de nouvelles méthodes de travail, afin de générer un débat qui permettra sans nul doute de faire avancer les solutions que peuvent nous offrir les nouvelles technologies. Nul doute qu'il nous faut participer à ces discussions sur la révolution numérique, sous peine d'être contraint de la subir. ♦